

## ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

---

**Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 17 avril 2023, a adopté les règlements suivants :**

**23-012**            **Règlement sur la fermeture d'une ruelle située à l'ouest de la rue Victoria, entre la 50<sup>e</sup> Avenue et la 51<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**

**22-054-1**        **Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (22-054)**  
L'objet est de modifier les tarifs applicables à la location de certains espaces de la Cité-des-Hospitalières.

Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour. Ils sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est et peuvent également être consultés en tout temps, sur le site Internet de la Ville : [montreal.ca/reglements-municipaux/](http://montreal.ca/reglements-municipaux/).

Fait à Montréal, le 25 avril 2023

Le greffier de la Ville,  
Emmanuel Tani-Moore, avocat